

**Procès-Verbal
du conseil municipal
du 21 juillet 2022
19h30**

L'an deux mille vingt-deux le vingt-et-un juillet à 19h30, le conseil municipal de la commune de Coublanc s'est réuni sur convocation qui leur a été adressée par le maire le 12 juillet 2022, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Annabelle Auclerc, René Auclerc, Fabien Barillé, Franck Bouchacourt, Ghislain Butin, Remy Fructus, Jonathan Gardet, Floriane Larue, , Noël Mercier, Jean-Marc Nicolas, Elisabeth Perronnet, Martial Labrosse, Marie-Isabelle Diaz

Absents excusés : Nicolas Crasnier (pouvoir à F. Bouchacourt), Jonathan Gardet (Pouvoir à E. Perronnet)

Secrétaire de séance : Jean-Marc NICOLAS

Approbation du PV du conseil municipal du 30 juin 2022 :

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 30 juin 2022 est approuvé par l'ensemble des conseillers.

Approbation de l'ordre du Jour :

- Financement des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement : Ouverture d'un prêt relais et d'un prêt à taux fixe.
- Questions diverses

1. Financement des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement : Ouverture d'un prêt relais et d'un prêt à taux fixe

Franck BOUCHACOURT, adjoint aux finances, présente les différentes propositions des banques sollicitées pour le financement des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement qui devraient débutés prochainement

Coût de la Maîtrise d'œuvre : 12 740€HT soit 15 288€TTC

Coût des travaux : 247 930€ HT soit 297 516€ TTC

Soit un total de 260 670€ HT - 312 804€ TTC

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	15 288.00€	Sub Agence de l'eau	99 172.00€
Travaux	297 516.00€	Sub CG71	66 941.00€
		FCTVA	40 660.00€
		Fonds propre	16 031.00€
		Emprunts	90 000.00€
TTC	312 804.00€		312 804.00€

En attendant le versement des subventions accordées et du FCTVA il est nécessaire de contracter un prêt relais et de contracter un emprunt pour financer ses travaux d'investissement

Le Conseil Municipal, après délibération :

- **DECIDE** de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est un prêt relais de 210 000€ selon les caractéristiques suivantes :
 - Objet : Crédit à court terme taux fixe en attente de subvention et FCTVA
 - Montant du Capital emprunté : 210 000€
 - Durée d'amortissement : 24 mois
 - Taux d'intérêt : 0.50%
 - Frais de dossier : 380€
 - Type de remboursement : remboursement du capital à la dernière échéance (in fine)
 - Périodicité des intérêts : intérêts annuels payables à terme échu
 - Remboursement anticipé : possibilité de remboursement anticipé total ou partiel sans frais, ni indemnité. Un remboursement anticipé partiel avant le déblocage total empêche l'utilisation du solde disponible.

- **DECIDE** de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est un emprunt de 90 000€ selon les caractéristiques suivantes :
 - Objet : Financement d'investissement
 - Montant du Capital emprunté : 90 000€
 - Durée d'amortissement : 180 mois
 - Taux d'intérêt : 2.83%
 - Frais de dossier : 0€
 - Périodicité retenue : Trimestrielle
 - Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)

- **DONNE** tout pouvoir au Maire ou aux adjoints pour la signature de tout document s'y rapportant

2. Questions diverses

- Changement de signalisation en montant le chemin des Remparts
- Déménagement écoles, bibliothèque....
 - Rappel des Dates :
 - Prochain conseil : Jeudi 8 septembre à 20h
Jeudi 6 octobre à 19h ou 20h
 - Réunion Publique : Samedi 10 septembre